

COMMUNE DE TIEFFENBACH

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 24 janvier 2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 24 janvier 2014, s'est réunie sous la présidence de Roland LETSCHER, Maire

Sont présents : Roland LETSCHER, Didier GREINER, Pierre BOUIN, Serge SCHNEIDER, Marc ZENSES, Alain JUNG, Freddy LUTSCH

Absents excusés : Francis BERRON, Charlotte REUTENAUER

Absent non excusé : Rémy KLEITZ

Secrétaire de séance : Pierre BOUIN

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-verbal du 19.12.2013
2. Réforme des rythmes scolaires
3. Subventions sorties scolaires
4. Travaux au presbytère protestant
5. Délégation de maîtrise d'ouvrage: travaux connexes d'aménagement foncier
6. Avance sur travaux connexes
7. Achat défibrillateur
8. Acquisition de terrain
9. Avenant au Marché de Maîtrise d'oeuvre: Accès Handicapés
10. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points N° 8 et 9 à l'ordre du jour

--- o O o ---

1. Approbation du Procès-verbal du 19.12.2013 - DE_2014_0101

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 19.12.2013.

2. Réforme des rythmes scolaires - DE_2014_0102

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires,

VU l'organisation du transport scolaire réaffirmée par le Conseil Général à savoir:
le transport scolaire se fait sur la base de deux allers-retours par jour,

VU que le bus qui dessert le Regroupement Pédagogique Intercommunal assure également le transport pour le collège de Drulingen

VU le conseil d'école extraordinaire du 14 janvier 2014 au cours duquel les Maires des 4 communes du RPI ont fait part de leur proposition aux enseignantes et aux représentants des parents d'élèves,

le Conseil Municipal donne son accord sur l'organisation du temps scolaires à partir de la rentrée 2014 comme suit:

lundi/mardi/jeudi/vendredi	DEBUT DE MATINEE	FIN DE MATINEE
Tieffenbach	8h30	11h30
Struth	8h35	11h35
Petersbach	8h40	11h40
La Petite Pierre	8h47	11h47

lundi/mardi/jeudi/vendredi	DEBUT D'APRES-MIDI	FIN D'APRES-MIDI
Tieffenbach	13h15	15h40
Struth	13h20	15h45
Petersbach	13h25	15h50
La Petite Pierre	13h32	15h57

Mercredi	DEBUT DE MATINEE	FIN DE MATINEE
Tieffenbach	8h30	10h50
Struth	8h35	10h55
Petersbach	8h40	11h00
La Petite Pierre	8h47	11h07

Total hebdomadaire: 2h 20

Nombre d'heures au total dans la semaine : 12h + 9h40 + 2h 20 = 24h

3. Subventions sorties scolaires - DE_2014_0103

A. Sortie RPI:

Le Maire informe le Conseil Municipal que la classe de CP du RPI sollicite une subvention pour un séjour à la Grange aux Paysages à Lorentzen.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 20 € par élève de la commune, participant au séjour.

B. Voyage scolaire Lycée

Le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves de lycée participent à un voyage scolaire. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 20 € par élève de la commune, participant au séjour.

4. Travaux au presbytère protestant - DE_2014_0104

Afin de permettre le logement du pasteur dans de bonnes conditions de sécurité, le presbytère protestant nécessite des travaux de rénovation notamment au niveau de l'installation électrique et des sanitaires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les dossiers de travaux et de demandes de subventions auprès des différentes instances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'effectuer les travaux nécessaires à la rénovation du presbytère protestant,
- d'autoriser le Maire :
 - à solliciter les devis concernant ces travaux,
 - à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des différents organismes susceptibles de financer ce projet,
 - à signer tout document concernant ce dossier.

5. Délégation de maîtrise d'ouvrage: - DE_2014_0105

Travaux connexes d'aménagement foncier.

Suite aux opérations d'aménagement foncier agricole et forestier, le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéancier prévisionnel et du coût des travaux connexes.

Pour permettre de mener ce projet de façon homogène pour la commune et l'AFAFAF, la Maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à cette dernière.

Le montant résiduel pourra être pris en charge par la commune de Tieffenbach en fonction du coût réel pour les honoraires de maîtrise d'œuvre, les travaux et frais accessoires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ces dispositions.

Le Conseil Municipal,

- approuve les propositions du Maire
- décide de déléguer la Maîtrise d'ouvrage de l'opération à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, qui en assure la conduite
- accepte de participer financièrement à l'opération en fonction du coût réel des travaux réalisés pour la commune, y compris les honoraires et frais accessoires selon les décomptes établis par l'AFAFAF
- autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'opération.

6. Avance sur travaux connexes - DE_2014_0106

Dans le cadre de la délégation de Maîtrise d'ouvrage des travaux connexes à l'AFAFAF, le Maire explique au Conseil Municipal qu'à des fins de trésorerie pour l'Association Foncière, il serait nécessaire de lui verser une avance sur le coût des travaux, des frais d'honoraires et des frais accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- de verser à l'AFAFAF une avance de 14.000.- € H.T.

7. Achat défibrillateur - DE_2014_0107

Point reporté

8. Acquisition de terrain - DE_2014_0108

Suite à l' offre de vente de terrains d'un conseiller Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition des terrains appartenant à Monsieur Pierre BOUIN situés section 2 village et section C d'une contenance globale de 41,05 ares.

Monsieur BOUIN Pierre ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'acquérir les parcelles appartenant à Monsieur BOUIN Pierre, actuellement cadastrées :
 - section 2 village n° 47 d'une contenance de 7,51 ares
 - section 2 village n° 103 d'une contenance de 2,16 ares

 - section C Baumgarten n° 88 d'une contenance de 7,28 ares
 - section C Kirschroth n° 283 d'une contenance de 11,60 ares
 - section C Fahrstuecke n° 307 d'une contenance de 12,50 ares

Suite au remembrement, les parcelles cadastrées en section C auront la nouvelle numérotation suivante: Section 4 n° 1 d'une contenance de 8,64 ares
 section 4 n° 38 d'une contenance de 19,71 ares

- d'acquérir ces parcelles au prix global de 3000.- €
- de charger Maître SENDEL de La Petite Pierre d'établir l'acte d'acquisition
- d'autoriser le Maire à signer l'acte et tout document concernant ce dossier.

9. Avenant au Marché de Maîtrise d'oeuvre - DE_2014_0109

Mise aux normes accessibilité Handicapés

Vu la délibération du 14 juin 2013,

Le Maire informe le Conseil Municipal:

- que suite à la scission du cabinet N2i, il s'avère nécessaire de transférer la maîtrise d'oeuvre au bureau d'étude CV Ingénierie à Danne et Quatre Vents.
- que l'étude d'Avant projet ayant été réalisée et chiffrée, le prix définitif des honoraires est de 2.352,12 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'accepter le transfert du contrat de maîtrise d'oeuvre du cabinet N2i vers le bureau CV Ingénierie.
- d'accepter le montant du marché de maîtrise d'oeuvre de 2.352,12 € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

10. Divers
